Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- [ ] Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

PRIX, QUATRE–SOUS. Quebec, 29 Avril, 1843. Vol. 4.—No. 72.

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ — PROGRÈS.
GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ETRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE,

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plait, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et Publié par { N. AUBIN, *Rédacteur.* / WM. H. ROWEN, *Imprimeur.* } No. 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'année ou vol. se compose de 96 numéros et se devise en trimestres de 24, sans frais pour l'abonné.—Le Prix d'abonnement est de 2 piastres par année payable trimestriellement d'avance.—On ne reçoit pas de souscription pour moins de six mois.—Le prix du port par la poste est *une piastre* pour toute la province. Toute communications, demandes ou réclamations devront être affranchies.—On insère *gratuitement* tous les article d'utilité et d'intérêt public ; ceux de nature purement personnelle ou privée ne seront admis que moyennant rémunération de 2 sous par ligne.

PRIX DES ANNONCES. *Première insertion*, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 3 sous la ligne. *Chaque insertion subséquente* se fait au quart des prix ci-dessus.—Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire.

PRIMES. On donne le journal *gratis* aux personnes qui fournissent des abonnements au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix piastres ont droit encore à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux souscripteurs, à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille *gratis*.

Mélanges Littéraires,

La mère en permettra la lecture à sa fille.

LE VILLAGE ET LA VILLE.

En quittant son village pour venir à Paris, Benjamin avait promis et juré à Manette, sa cousine, de l'aimer éternellement, et de revenir fidèle quand il aurait fait fortune, c'est-à-dire quand il aurait amassé cent écus pour acheter un coin de terre, le mobilier du ménage, quelques poules et deux ou trois lapins. Manette et Benjamin avaient pleuré en se séparant ; ils avaient échangé des gages d'amour et de constance. Manette avait donné à Benjamin un couteau dit *eustache*, qu'elle avait acheté à la dernière foire. Benjamin avait donné à Manette un superbe foulard de coton du prix de 12 sols (vieux style).

Après cette scène attendrissante, Benjamin se mit en route, et tout en s'éloignant, il criait : " Adieu, Manette !" Et Manette agitait le foulard, gage d'amour du tendre Benjamin. Enfin les deux amoureux se perdirent de vue.

Cette idyle touchante se passait en 1810, dans un petit village de Picardie.

Six mois après le départ de Benjamin, Manette reçut de Paris une lettre fort mal griffonnée ; son cœur bondit de joie, d'émotion ; c'était sans doute Benjamin qui lui écrivait, pour l'assurer qu'il l'aimait toujours, pour lui annoncer qu'il avait fait fortune et qu'il allait revenir au pays.

Manette ouvre la lettre, ses yeux se portent avec avidité sur les caractères mal tracés qui noircissent le papier jaunâtre : mais hélas ! la pauvre fille se rappelle qu'elle n'a jamais appris à lire. Elle court chez un voisin et le prie de lui lire la lettre de Paris. Le voisin met ses lunettes et psalmodie l'épître suivante : " Ma chère nièce, si tu veux venir à Paris, je puis te procurer une bonne place de femme de chambre chez une baronne très riche, qui donne quinze francs par mois, la nourriture, le logement, le blanchissage et la chandelle. Mais il faudrait partir sur-le-champ, car la place est belle et elle serait bientôt prise si tu ne venais pas. Réponds moi de suite.

" TA TANTE MAGLOU."

La lettre n'était pas de Benjamin, mais Manette n'en était pas moins joyeuse. Aller à Paris, revoir Benjamin, vivre dans la même ville que lui et avoir une belle place de femme de chambre ! quel honneur ! Quinze francs par mois ! quelle richesse !

Manette, ivre de joie, fait à la hâte son petit paquet ; elle embrasse ses parens, ses amis, ses voisins, tout le village. Elle part.

Ceci se passait donc vers la fin de 1840.

Le troisième acte de ce petit drame s'est passé dans le dernier mois de la dernière année.

Manette arrivée à Paris, placée chez la baronne qui n'était qu'une ancienne parfumeuse, chercha d'abord à retrouver Benjamin : mais ses recherches furent vaines : elle pleura.... mais...

Mais ici la scène change, et représente une salle de traiteur à la barrière du Roule. Un couple est assis au fond de la salle : composé d'une fille rougeaude et au regard hardi, dont la physionomie assurée trahit la profession de femme libre, et d'un gros garçon en veste bleue, à moustaches, aux cheveux frisés, à la casquette tapageuse. Une gibelotte succulent sépare les deux amoureux, et une bouteille de petit vin blanc s'élève devant chacun des deux convives.

C'était un dimanche : jour de barrière et de festins de sentiment.

Dans la même salle, entra bientôt un deuxième couple, savoir : un garçon coiffeur aux airs conquérans et pommadés, et une jeune fille dont la figure honteuse et timide indiquait qu'elle ne suivait qu'en tremblant le jeune Céladon hors des barrières protectrices de l'octroi, et dans une guinguette, séjour de la gibelotte et de la séduction.

Ce nouveau couple alla prendre place non loin du premier venu. Mais à peine la jeune timide eut-elle jeté les yeux sur le gros garçon en casquette, qu'elle poussa un cri perçant : cri aussitôt répété par le cavalier de la femme rougeaude.— Ah ! — Ah ! — Benjamin ! — Manette — Toi ici ! — Et toi ! — Quel plaisir ! — Quel bonheur ! — Mais pourtant.... — Cependant.... — Quelle est cette femme ? — Quel est ce jeune pommadin ? — Tu me trompais.... — Tu me trahissais.... — Malgré tes sermens.... — Malgré tes promesses.... — Monstre ! — Perfide !

Pendant ce colloque, la femme rougeaude et le garçon coiffeur ouvraient de grands yeux et de grandes oreilles.... Benjamin et Manette, rappelés à leur premier amour, à leurs doux souvenirs d'enfance se mirent à pleurer en se jetant dans les bras l'un de l'autre. Et par un mouvement spontané, ils sortirent précipitamment du cabaret pour causer seuls du village et de leurs amours.

La femme délaissée et le garçon coiffeur allaient s'élancer à la poursuite des fugitifs quand le traiteur leur barra le passage et leur déclara qu'ils ne sortiraient pas sans avoir payé la gibelotte et les deux bouteilles de blanc. Qu'on se figure l'irritation de la femme libre et l'exaspération plus grande encore du malheureux garçon coiffeur ! Il eut beau protester qu'on n'avait pas le droit de lui faire payer un festin qu'il n'avait ni commandé ni consommé, le traiteur fut inexorable ; il prétendit que c'était une affaire arrangée entre les deux couples pour lui voler son dîner, et menaça d'aller chercher la garde et de pousser l'affaire jusqu'à la police correctionnelle.

Le coiffeur s'arrêta aussi et se mit à briser les meubles et la vaisselle. Sur ce, la garde intervint, le tapageur fut conduit au violon. Quand on chercha la grosse femme rouge, on s'aperçut qu'elle s'était éclipsée à la faveur du désordre qu'avait occasionné cette scène bruyante.

Le traiteur a cité le garçon perruquier en police correctionnelle, et celui-ci, qui n'a pas voulu payer trois francs, montant de la carte de Benjamin, est condamné à 50 fr. d'amende pour bris de la tête du gargotier.—Voilà une bonne fortune !

Benjamin et Manette se sont-ils beaucoup pardonné parce qu'ils avaient beaucoup péché ? C'est ce que l'on ignore. Mais quant au garçon coiffeur, la jeune Manette, rendue par le jugement du précédent, n'y étant pas encore condamnée ; ce qui désolait le prévenu et ce qui permettra à Manette de recevoir sans rougir le titre de Madame Benjamin.

DIALOGUE ENTRE LA COLONNE DE JUILLET ET LA COLONNE VENDOME.

Arrivée à son faîte, la colonne de Juillet regarda de tous côtés : puis, dans sa gloriole, elle se réjouit de sa sublime élévation.

Mais bientôt, apercevant le chapeau du grand homme, et n'osant s'attaquer à lui, elle interpella la colonne, et parla ainsi :

—Qui t'a faite, et qui es-tu ?

La colonne impériale répondit :

—C'est la France qui m'a élevée, et j'atteste sa gloire.

—Ton laconisme, qui n'est plus de ce temps, prouve que tu es resté étrangère à nos débats c'est-à-dire à nos discussions. Explique-toi.

—Je veux savoir d'abord à qui je parle. Hier encore, le soleil ne dorait pas ta tête. Toi qui viens de t'élever en ces lieux, je crois, où le peuple conquit sa première couronne, veux-tu, monument tardif, perpétuer le souvenir de 89 ?

—Non. J'honore et j'immortalise les défenseurs de la liberté qui ont succombé en 1830 pour le triomphe d'une glorieuse révolution.

—Et pourquoi avez-vous fait une révolution glorieuse ?

—Pour reconquérir nos droits et notre liberté.

—Et vous les avez reconquis ?

—Sans doute.... C'est le bruit qui en a couru.

—Alors la presse est entièrement libre ?

—A peu près.

—La liberté individuelle est respectée ?

—A peu près.

—Toutes les opinions sont tolérées ; les exilés peuvent revoir la France ?

—La revoir ? Oui... des clochers de Douvres et de l'autre côté des bords du Rhin.

—L'on ne dénature plus les lois ?

—Presque pas.

—Plus d'ordonnances illégales ?

—Hum !...

—Les prisons sont saines et ne détruisent pas la santé des détenus ?

—Presque pas.

—Plus de système préventif ?

—Le moins possible.

—Et quelle a été la récompense des braves qui ont survécu ?

—La croix.

—La croix d'honneur ?

—Non, au contraire : la croix de Juillet.

—Il n'y a pas eu d'abus dans la récolte ?

—Non : car, si beaucoup de glaneurs se sont fait inscrire, la plupart ont mis leur décorations en porte-feuille.

—J'entends, vous êtes sous un régime constitutionnel. Alors qu'ont fait vos chambres ?

—D'abord... elles se sont faites !!! Puis elles ont discuté, et ont fait par la suite une opposition admirable.

—A qui donc, si le roi règne et ne gouverne pas ?

—A la camarilla ! Au ministère, si vous l'aimez mieux.

—Ah ! j'attends, guerre de portefeuilles.... Et vos institutions ?

—Je n'en ai pas entendu parler... Ah ! pardonnez-moi, nous avons de belles choses. La protection accordée à l'industrie a partout creusé des

ruines et des chemins de fer. Nous avons institué des actions, la vapeur et le daguerréotype.

—Et la politique extérieure ?

—Nous n'en avons pas de politique extérieure. Nous aimons la paix... à tout prix.

—Enfin, quelle est aujourd'hui la position de la France ?

—Admirable. Le gouvernement n'a pas voulu qu'on fit tort à ses voisins. Il a refusé d'étendre la France jusqu'à ces limites que ses ennemis disent naturelles.

—Et c'est ainsi que la France est conduite ! s'écria la colonne impériale. Tu m'en a dis bien peu, sans doute, et sous tes paroles flexibles j'ai pu deviner pourtant que notre gouvernement est une sorte d'obstacle inerte aux élans de la France, que tout manque de ressorts, et que le scepticisme qui vous a envahis mine votre nationalité, et ferait oublier sous la lâche indifférence de ces temps, les vertus guerrières ou civiques des temps qui ne sont plus.

—Plus ancienne que moi, tu as l'orgueil d'un vieillard. Quelle est donc ta mission ? Réponds, toi qui ne m'as interrogée que pour insulter à tout ce que je représente, et aux promesses dont je suis le symbole ?

—Plus heureuse que toi, je ne fais d'autres promesses que celles qui découlent du passé. Je représente des faits accomplis, qui sont une garantie pour l'avenir. Je rappelle au monde que la France eut un jour la suprématie sur les nations vaincues, qu'elle fut à la fois guerrière et civilisatrice

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, SAMEDI, 29 AVRIL, 1813.

Fantaisies,

REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS.

(*Qui bien aime bien châtie.*)

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE STE. ANNE LA PÉRADE.

Jeudi 11 *heures du matin.*

L'eau s'est fait un passage à travers la digue nous croyons, car le niveau a baissé de 4 pieds la nuit dernière ; il a passé beaucoup de glace cette nuit et ce matin nous pensons que c'est la glace du lac ; les deux hangars de Mr. Bell sur ses quais ont été emportés ; une maison a été submergée et détruite par les eaux à Batiscan. Les chemins sont très mauvais et rendus presque impraticables vu que plusieurs petits ponts se sont écroulés. Un cultivateur de cette paroisse a perdu plus de 400 cordes de bois.

La seconde fête de l'Institut des Artisans a eu lieu hier soir devant un auditoire nombreux et respectable. Les objets d'art et de manufacture qui n'avaient pu être montrés à la première soirée ont été exposés et expliqués en détail, en anglais et en français. Cette marche qui n'avaient pu être adoptée vu la trop grande variété de recréations entreprises à la première foi parut donner une satisfaction générale et l'on a pu remarquer que le bon effet de semblables expositions a été en partie atteint puisque l'attention publique a été appelée d'une manière très marquée sur divers objets fabriqués à Québec et dont la plupart des spectateurs ne soupçonnaient pas même l'existence. Nous croyons fermement que de semblables solennités sont indispensables à l'avancement des arts, dans ce pays-ci surtout où l'homme industrieux doit lutter corps à corps et par le seul secours de son énergie individuelle et de son génie, contre l'expérience, l'habileté et les capitaux de l'Europe. On ne saurait trop, nous le répétons, encourager de tout son pouvoir de pareilles fêtes, qui, en récompensant, par des applaudissements au moins, les efforts souvent ignorés de l'humble ouvrier, lui font puiser un courage nouveau, une persévérance sans laquelle il ne peut quelquefois attendre la récompense plus effective de l'encouragement matériel.

Dans la notice que nous avons donnée des articles qui composaient la première exposition, nous avons oublié de mentionner deux objets importants ; l'un est une pendule squelette manufacturée par Mr. West de Québec et qui égale en luxe et en élégance tout ce qu'on pourrait importer de l'étranger. Les pivots des roues tournent dans des cristaux trouvés sur le roc de la citadelle. L'autre est une échantillon d'érable pour placage coupé par un procédé nouveau et fort ingénieux inventé par un jeune ouvrier canadien dont nous regrettons de ne pas connaître le nom.

Les journaux anglais font grand bruit d'une nouvelle machine à voler dans les airs par la seule force mécanique. Nous donnerons dans un prochain numéro une description étendue et une planche de cette voiture aérienne qui (à tort ou à raison) présente à son inventeur assez de chances de succès pour l'engager à prendre un brévet de propriété. L'idée est fort ingénieuse, habilement calculée, mais nous ne pensons pas qu'elle ait jamais de résultats autres que d'exister l'attention comme simple curiosité spéculative. Nous donnerons en même tems les raisons qui nous la font juger ainsi.

SOCIÉTÉ St. JEAN-BAPTISTE.

Cette institution nationale fait des progrès rapides dans cette ville, grâce au zèle et à l'activité des principaux officiers. Aux dernières assemblées de sections, un grand nombre de personnes se sont fait enrégistrer sur la liste des membres, et tout porte à croire qu'au 24 juin prochain le nombre des associés sera grand, il dépassera tout ce qui s'est vu jusqu'à present en fait de société, peut-être ne dirions nous rien de trop en ajoutant qu'il comprendra tous les canadiens-français de Québec.

En effet, quel sera le canadien sentant toute l'impression d'une telle société, appréciant tout le bien qu'elle peut faire en défendant, soutenant et protégeant notre nationalité et en encourageant l'industrie, qui voudra rester en arrière ? Quel sera celui, qui, le jour de la fête nationale ne marchera pas sous la bannière du grand saint Jean-Baptiste, patron de la société, et de notre, nationalité ? Quel sera celui qui ne viendra pas regénérer son patriotisme dans ces nouvelles eaux du Jourdain ? Que celui-là, si toutefois il y en a un, que celui-là soit déclaré indigne du nom qu'il porte et de l'origine à laquelle il appartient.

Réunissons-nous, organisons-nous, soyons fermes et actifs, et nos droits et nos privilèges, nos institutions, notre langue et nos lois seront respectés.

Le jour de la fête nationale, les gens sans patriotisme et sans orgueil national pourront se compter, car, heureusement, le nombre en sera petit ; ils rougiront d'eux-mêmes : le sentiment d'honneur ne s'éteint jamais chez l'homme.

Nous dirons, avec un sentiment d'orgueil, que, d'après les arrangement pris par les différentes sections, la procession et la fête du 24 juin prochain, n'aura pas eu son égale en Canada. Les artistes canadiens sont activement employés à la confection des bannières : les mains à qui elles sont confiées nous permet de dire qu'elles seront magnifiques. *l'Artisan.*

Nous avons la douleur d'annoncer la mort déplorable du révérend Me. M. Dufresne, curé de St. Gervais et ci-devant curé de Ste. Foy et St. Nicolas, qui s'est noyé en revenant d'une visite pastorale chez un malade. Nous n'avons pas de détails circonstanciés de cet accident funeste ; nous apprenons seulement que la fonte subite des neiges ayant grossi les eaux d'un ruisseau, l'on avait été obligé de construire un petit radeau qui se brisa et précipita dans le courant le vénérable prêtre et deux hommes qui l'accompagnaient ; ceux-ci parvinrent à s'échapper. Mr. Dufresne était âgé de cinquante et un ans et neuf mois. Des éloges ne pourraient qu'être au-dessous de ses mérites, car outre sa mission de pasteur qu'il remplissait avec une sévère exactitude, il s'était imposé le devoir d'exciter ses paroissiens de toute la force de ses conseils et de son exemple aux progrès utiles ; il avait fondé diverses sociétés pour l'instruction et l'avancement de ses paroissiens et établi presqu'à ses frais une chambre de lecture composée d'ouvrages utiles et sérieux, les nombreux écrits scientifiques que lui doit la presse publique témoignent hautement de l'intérêt constant qu'il prenait à la cause des arts industriels et de l'agriculture en particulier. La paroisse de St. Gervais a fait là une perte irréparable.

AUX CORRESPONDANTS.

*** Canadien est reçu et paraitra en son tems.

*** La Lettre d'un Abonné a été accid tellement égarée ; cela nous empêche de la publier aujourd'hui.

Annonces.

Aide-toi le ciel t'aidera.

Avertissement.

Mr. le Rédacteur,

PERMETTEZ-MOI de me servir de la voie de votre journal pour signaler à mes amis et à mes connaissances l'impolitesse, pour ne pas dire la grossièreté et le manque de savoir vivre de certains individus. Vous allez en juger par vous-même. Il y a quelque tems je fus invité par le marié et la mariée aux noces du Sieur CHARLES DROLET, Boucher, qui ont eu lieu à Lorette. Je me rendis à cette invitation pensant être reçu comme tout le monde ; mais quelle ne fut pas ma surprise lorsqu'à mon arrivée je ne trouvai aucune voiture pour me conduire comme les autres à l'église et quand on revint pour déjeûner on eut l'audace de vouloir me mettre un tablier pour me faire servir la table ; sur mon refus on m'envoya dîner dans la cuisine. L'objet de ma lettre est d'informer Mr. et Madame Drolette que s'ils ont voulu profiter de ma jeunesse pour se moquer de moi ou pour me transformer en domestique ils se sont trompés et que je sais fort bien distinguer les personnes qui se conduisent avec décence de celles qui n'ont aucune idée des simples bonnes manières.

PAUL BLOUIN.

Québec 29 Avril 1813.

ETOFFES DU PAYS.

LE Soussigné informe les habitants de la campagne qu'il sera toujours prêt à acheter toutes sortes d'ETOFFES du Pays, Toiles, Draps, etc. ; ou, si on aime mieux, à les vendre à commission.

P. GINGRAS, Junr.

Rue Champlain, No, 343, Basse-Ville.

Québec, 13 avril 1843.

SOCIÉTÉ St. JEAN-BAPTISTE.

2ème. section.

IL y aura une assemblée des Membres de cette section de la société, et de ceux qui désirent le devenir,

LUNDI SOIR, 1 MAI.

à SEPT heures, à la MAISON D'ECOLE connue sous le nom de LA CHATELLE, faubourg St. Jean.

L'assemblée se tiendra dans l'appartement où se fait l'école des filles.

JOSEPH HAMEL,
MICHEL TESSIER,
Vice-Présidents

Hte. FAUCHER,
J. HUSTON,
Secrétaires.

MANUFACTURE DE POELES RUSSES A PATENTE,

No 99, rue et faubourg St. Vallier, à Québec.

M. SMOLINSKI prie les personnes qui désireraient faire ériger de ces poêles avant l'hiver prochain, dans des édifices soit public ou privés, de vouloir bien ne pas tarder à lui transmettre leurs commandes, par lettres affranchies et s'ils veulent qu'il puisse les servir à temps, et surtout les lieux éloignés, avant la clôture de la navigation. Vu l'impossibilité de se procurer sur-le-champ, dans ce pays assez d'ouvriers formés à ce genre de fabrication, s'il venait un trop grand nombre de commandes à la fois, l'on sera servi dans l'ordre de leurs dates.

Québec, 20 mars 1843.

LE soussigné, Avocat, a son ETUDE à la Haute Ville, rue Des Jardins, No. 6.

F. M. DEROME

Québec, 15 fevrier 1843.

A LOUER.

POUR plusieurs années, livrable au premier Mai prochain.

La terre maison de Bas Bijou à un mille de Québec joignant le faubourg St Vallier ; avec le spacieux jardin qui en dépend de 24 arpents de long sur 1. 1/2 de large rempli d'arbres fruitiers deux granges, étables, &c. le tout dans le meilleur ordre, puis étang et en outre 94 dix arpents de terre ou environ.—

AUSSI à LOUER ou à VENDRE une charmante maison sur la même terre avec 4 lots de quarante pieds sur soixante chaque, et environ 10 à 11 arpents de terre en prairie.

A VENDRE une grande maison, avec tannerie au faubourg St. Vallier, joignant au Sud Ouest à Mr. Lenfesty.— Avec le superbe terrain qui en dépend, qui s'étend jusqu'à la rue St. Gabriel, et au bout duquel est bâtie une autre maison, nouvellement réparée.-

S'adresser à R. Lefebvre Ecuier Notaire ou au Soussigné propriétaire

M. SAUVAGEAU,

Québec 1er. Octobre 1842.